

pour les petits garçons, fondée par lui à Oullins, à l'Œuvre des Hospitaliers veilleurs et enfin à celle, plus récente, du Comité des Écoles catholiques de Lyon.

Et même, en dehors des œuvres de bienfaisance proprement dites, à combien d'autres œuvres utiles n'avait-il pas apporté son concours? Ainsi en est-il notamment de la Commission de Fourvière, dont il était président depuis 1887. Et telle est aussi la direction de la Faculté catholique de droit, dont il était le doyen, depuis sa création en 1875.

Comment M. de la Perrière pouvait-il suffire à tant de soins divers, en même temps qu'à ses travaux professionnels? On se le demande vainement; mais on comprend ainsi toute l'étendue de son dévouement, et quand on observe combien était grande la mission qu'il a remplie, pendant soixante ans, sans relâche et sans défaillance, on comprend aussi quel vide il a dû laisser en mourant.

C'est ainsi que sa mort a eu le caractère d'un véritable deuil public. Le jour de ses funérailles, qui ont eu lieu le 9 novembre, l'église de la Mulatière ne put contenir le cortège qui l'accompagna à sa dernière demeure. L'ordre des avocats en robe, les facultés catholiques, les membres de toutes les œuvres, qu'il dirigeait avec tant de zèle, les pauvres dont il avait soulagé les souffrances, ne formaient en effet, qu'une partie de cette nombreuse assistance, tant le regretté défunt avait conquis de vénération et de sympathie dans toutes les classes de la population de notre ville.

Mgr Coullié, archevêque de Lyon, assisté de ses vicaires généraux, avait tenu à présider lui-même cette cérémonie funèbre, où l'on ne comptait aucun indifférent et qui empruntait un caractère particulier de grandeur à l'unanimité des sentiments, qui animaient cette foule recueillie et émue.